

COMMUNE DE ROUSSIEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2017_6_1

Séance du 8 septembre 2017

Date de convocation : 21/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à 20 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mm et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, MILLOT Lukas, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mme FERRAND Anne-Lise, M. BONNEVIE Sébastien

Objet de la délibération : Mise aux normes des bâtiments communaux dans le cadre de l'accessibilité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments communaux recevant du public.

Il présente les devis établis par les entreprises consultées pour cette opération et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du projet et des documents présentés et délibéré à la majorité (une abstention M. JOUVE)

- APPROUVE la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public
- APPROUVE les devis des entreprises suivantes
 - ✓ FERRONNERIE JOVE : 2 765.00 € HT
 - ✓ BONHOMME BATIMENTS ACCESS : 2241.00 € HT
- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme une subvention pour aider la commune à financer cette opération
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire au dossier.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 8 septembre 2017

Le Maire,
Didier GIREN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170908-2017_6_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017